



Aux contribuables de la  
susdite municipalité de  
Saint-Valérien-de-Milton

## *AVIS PUBLIC*

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Le soussigné donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le 4 octobre 2010, à 20h00, en la salle du Conseil, au 960 chemin de Milton, à Saint-Valérien-de-Milton, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure relative à la propriété située au 880 chemin de l'École, lot numéro 3 556 553 du cadastre du Québec.

Cette demande consiste à remplacer la dérogation mineure accordée par le Comité consultatif d'urbanisme tenue le 20 septembre 2010 permettant l'implantation d'un bâtiment accessoire dans la marge avant et ayant une hauteur de 7,62 mètres. Cette modification autorisera l'implantation du bâtiment accessoire à un autre endroit sur le lot 3 556 553 du cadastre du Québec. Ce remplacement aura pour conséquence d'apporter une modification à la résolution 121-04-2010 autorisant l'implantation du bâtiment accessoire dans la marge avant. Ce remplacement modifie strictement la hauteur du bâtiment.

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 4 octobre 2010.

Donné à Saint-Valérien-de-Milton ce 13 septembre 2010

---

Robert Leclerc, gma  
Directeur Général et secrétaire-trésorier